

ARRETE DU 2 AVR. 2026

OBJET : Tableaux d'avancements de grades - Année 2026.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU les décrets modifiés portant statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU la liste des lauréats aux examens professionnels dans les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux ;
- VU les critères précisant les attendus en matière d'avancement de grades instaurés par les lignes directrices de gestion ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les tableaux d'avancements pour l'accès aux grades relevant des catégories A, B et C au titre de l'année 2026 sont fixés comme suit :

Catégorie A	
Attaché principal	Carole MORESE (01/09/2026)
Ingénieur principal	Jean-Philippe JULIEN
Puéricultrice hors classe	Catherine GRYLLA
Sage-femme hors classe	Magali ALLARD-LATOURE (01/07/2026)
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (ancienneté)	Anne LAUNAY Anne-Sophie MIOLAN Joëlle MOLINES Laurence WALLET
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (examen professionnel)	Coralie MARQUIS Pierre PORTIER Vanessa VIDAL
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Christelle VERDALLE


Catégorie B	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté)	Laurence MANUEL Stéphanie MARTIN-DISDIER
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté)	Guylaine ESCALLIER Elodie NISOTA (01/03/2026)
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté)	Jean-Louis JULIEN (24/05/2026) Johanna BUCCERI (12/06/2026)
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (examen professionnel)	Cédric MICHEL
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté)	Raymond BORGHESE Éric GIRAUD
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (examen professionnel)	Fabien DUPANLOUP
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté)	Elodie PARA
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté)	Aline AMAR

Catégorie C	
Agent de maîtrise principal	Rémy BERNAUDON Sébastien TESTANIERE Florian BOURCIER(01/08/2026)
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté)	Alain GUERIN Jean-Claude GUEYDAN Magali LALLAIN Augustine MICHEL Patricia OTTO-CHANTREAU Joëlle PRAT Sylvain REY Jérémy SIONNET Antoine GESTIERO (01/03/2026) Christophe GRAS (01/04/2026)
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des Etablissements d'Enseignement	Steven CELESTE

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Brigitte CARRARA Steve KEMENCEI Denis AUBERT (01/05/2026) Alexandre PEYRON (03/07/2026)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Aurore BLACHE Sylvie FACHE Anne-Laure FENNELL Audrey PELLETIER Cristel ROMERA Isabella GIRARD (15/09/2026)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté)	Véronique DURBIN-BERNARD
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté)	Patrick VAUTRIN

ARTICLE 2 : Les présents tableaux seront transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans le délai des deux mois à compter de sa publication, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressé peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.


 Le Président
 Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes
- Contrôle de Légalité
- Publié sur le site internet du Département



ARRETE DU **2 AVR. 2026**

OBJET : Liste d'aptitude au titre de la promotion interne - Année 2026.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** les décrets modifiés portant statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** la liste des lauréats aux examens professionnels dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine et des agents de maîtrise territoriaux ;
- VU** les courriers transmis le 16 février 2026, aux agents proposés à la promotion interne, confirmant l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2026 ;

CONSIDERANT la nomination au 1^{er} janvier 2026 de Thierry SERRES, Johan FERAUD, Marie-Line GIRARD, Valérie CATTARELLO, Christelle NOESTOKEL, Louise PEREZ, François ALLUIS, Elie JOUBERJEAN, Corinne ROUX, Aymeric ROURE ;

CONSIDERANT la nomination au 1^{er} mai 2026 de Delphine BURGAUD et Florence RAMBAUD-VIOLIN ;

CONSIDERANT le maintien sur la liste d'aptitude pour les agents dont les noms suivent :
Isabelle BOUVIER ;

CONSIDERANT la confirmation formulée par écrit, d'être inscrits sur la liste d'aptitude pour :
Francesca BOSELLI, Laurence MANGANELLI et Romain JOUVE ;

CONSIDERANT que les agents dont les noms suivent n'ont pas donné suite au courrier du 16 février 2026 leur proposant l'inscription sur la liste d'aptitude : Luc PROVOST ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès aux cadres d'emplois et aux grades relevant des catégories A, B et C au titre de l'année 2026 sont fixés comme suit :

Catégorie A	
Attaché	Johan FERAUD Marie-Line GIRARD
Ingénieur	Thierry SERRES
Bibliothécaire	Delphine BURGAUD (01/05/2026)

Attaché de conservation	Florence RAMBAUD-VIOLIN (01/05/2026)
Catégorie B	
Rédacteur	Valérie CATTARELLO Christelle NOESTOKEL Louise PEREZ
Technicien	Francesca BOSELLI (4 ^{ème} inscription) Isabelle BOUVIER (2 ^{ème} inscription) Romain JOUVE (1 ^{ère} inscription)
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Laurence MANGANELLI (1 ^{ère} inscription)
Catégorie C	
Agent de maîtrise	François ALLUIS Elie JOUBERJEAN Nicolas PARA Corinne ROUX Aymeric ROURE

ARTICLE 2 : La présente liste sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans le délai des deux mois à compter de sa publication, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressé peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Le Président,

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes
- Contrôle de Légalité
- Publié sur le site internet du Département